

D'où proviennent les gaz à effet de serre à Rosemère ?

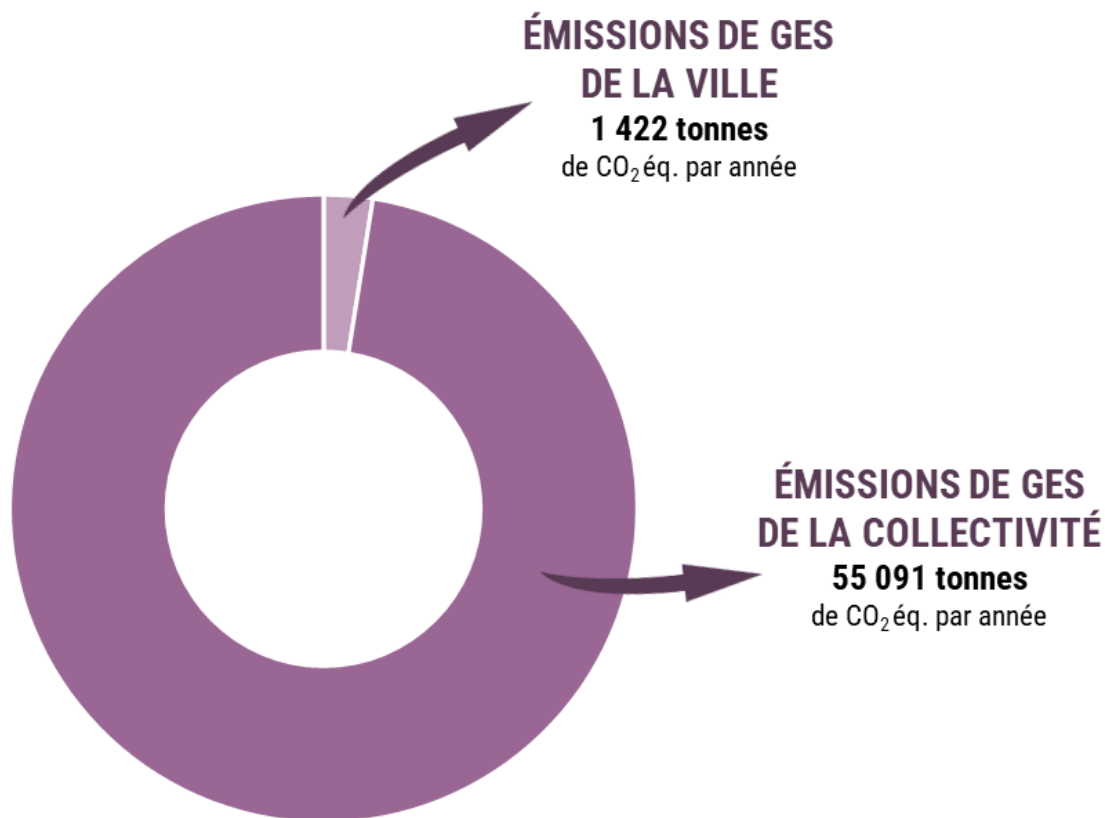
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont l'une des causes des changements climatiques. Ainsi, si l'on veut contribuer à limiter les changements climatiques, une réduction des émissions de GES est nécessaire, et chacun doit y participer, tant les citoyens que le Ville.

En 2022, la Ville de Rosemère a réalisé l'inventaire des émissions de GES provenant de ses activités, ainsi de celles provenant de la collectivité, c'est-à-dire de la population.

Émissions de gaz à effet de serre en 2022

En 2022, les émissions totales de GES pour le territoire de Rosemère, étaient de 56 513 tonnes de CO₂ équivalents par année.

Une proportion de 97,5% correspondait aux émissions émises par la collectivité



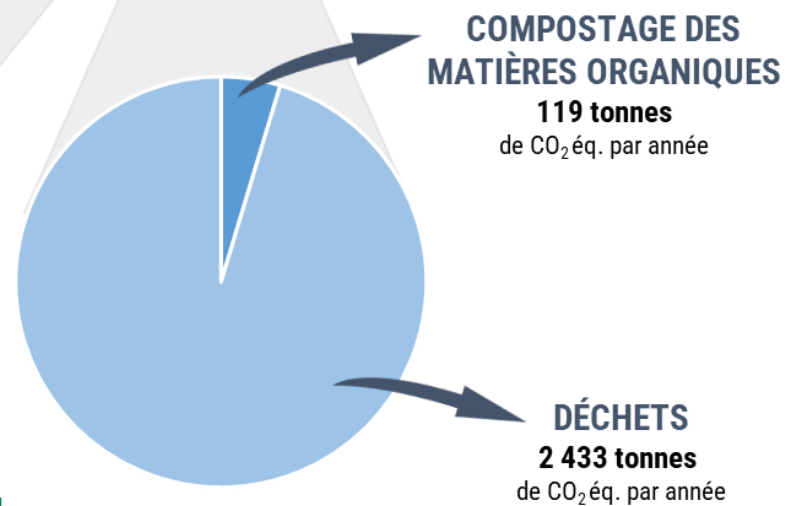
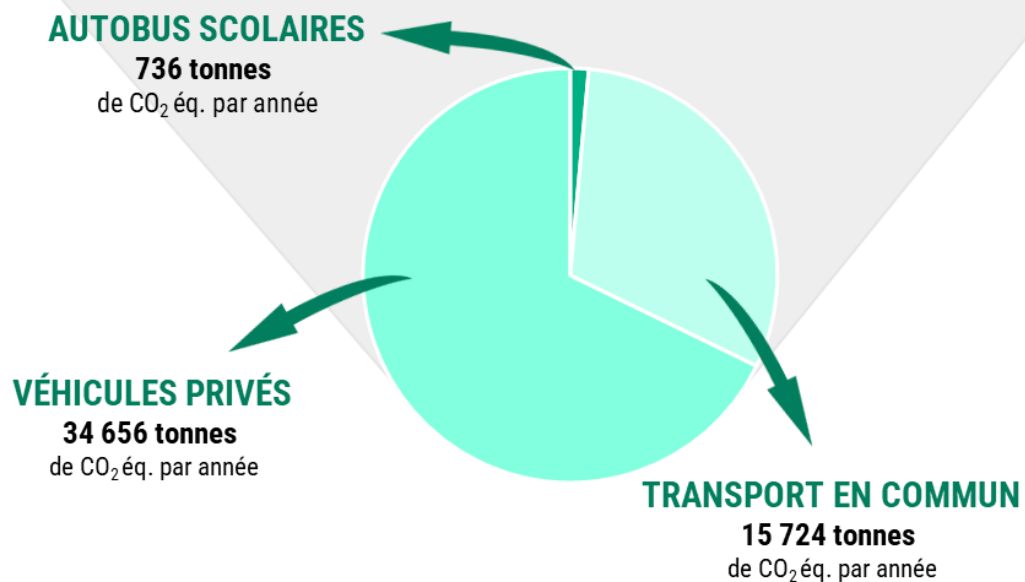
Principales sources de GES de la collectivité en 2022

Transports

51 116 tonnes CO₂ éq par année

Matières résiduelles

2 553 tonnes CO₂ éq par année



Principales sources de GES de la Ville en 2022

(les émissions de GES sont en tonnes d'équivalents de CO₂ par année)

